



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 12 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 07
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 05 juillet 2021
Date de publication : 19 juillet 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Mohamed MBITEL
M. Paul ROCHE à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Alexandre DOUZENEL
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER
M. Hervé PRAT à Mme Laetitia JARROT-MERMET
M. Nicolas GOMET à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.12.07.63) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.12.07.72-73-74) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.12.07.77-78-79)

Référence

21.12.07.48

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Adhésion aux services
communs de la Communauté
d'Agglomération du Grand
Dole

Secrétaire de séance

Mme Isabelle DELAINE

Rapporteur

Mme Isabelle MANGIN

Afin de rationaliser et optimiser le fonctionnement de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les services de ces deux collectivités ont été mutualisés au 1^{er} janvier 2012.

Cette mutualisation a ainsi permis de réaliser des économies d'échelle tout en améliorant l'efficacité de l'action publique. Depuis 2015, de nouvelles actions de mutualisation ont été développées entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes du territoire (création d'un « Pack Ressources Humaines », mise en place d'un groupement de commandes permanent « Club Acheteurs », création d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols etc....).

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil en mettant en place une administration locale partagée avec l'ensemble de ses communes membres et des collectivités présentes sur son territoire ou sur les territoires voisins.

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, ainsi que par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, prévoit qu'« *en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles* ».

Afin de permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains susceptibles de servir les politiques publiques, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole au bénéfice de ses communes membres a créé les services communs suivants :

- Direction générale des services,
- Pilotage et coordination,
- Finances,
- Ressources humaines,
- Commande publique,
- Systèmes d’informations,
- Moyens généraux,
- Communication,
- Actions éducatives,
- Sports,
- Actions sociales,
- Actions culturelles,
- Attractivité et aménagement du territoire,
- Services techniques,
- Prévention et tranquillité publique,
- Cellule Prévention et santé au travail,
- Cellule de remplacement de personnel.

Les agents de la Ville de Dole qui exercent la totalité de leurs missions pour les services communs sont transférés de plein droit à la Communauté d’Agglomération du Grand Dole. Les agents de la Ville de Dole qui exercent une partie de leurs fonctions pour les services communs sont de plein droit mis à disposition de Communauté d’Agglomération du Grand Dole.

Par conséquent, 330 agents de la Ville de Dole sont intégrés aux services communs de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal l’adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2022.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le comité technique a été saisi pour avis le 17 juin 2021.

Vu l’avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l’Institution » du 9 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l’adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole,
- **VALIDE** la convention d’adhésion aux services communs et ses annexes ci-jointes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention d’adhésion aux services communs ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Communauté d’Agglomération du Grand Dole

Fait à Dole, le 12 juillet 2021,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNEUX



Accusé de réception en préfecture
039-212901986-20210712-DCM21120748-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021